

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

• • • • • 26 FEVRIER 2007 • • • • •

PRESIDENT: Michel BOUCHEZ, Maire

PRESENTS:

D. HOCHART, A. BERTIN, S. SZAT, L. LANCEL, C. MACIAZEK, E. CHAVAUDRA, A. FLAMENT, Ad-Joints, J. GERARD, R. SKIBA, R. PAW, A. BAILLEZ, P. BEKAERT, N. ZEGGAI, M. SYS, R. SZCZEPANSKI, V. MONNIER, N. BOUKHATEB, M. REGNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. PAMULA, G. DELOFFRE, B. GAJDA, E. MOLEND, J. P. THIRION, M. H. PRZYBOROWSKI, D. HENOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : M. H. MERESSE

ABSENT: M. DEVERMELLE, Conseillère Municipale

SECRETAIRE : L. BIELKIN, Conseillère Municipale

LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ.

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur DANGLOT Jean-Claude, Conseiller Municipal, pour cumul de mandats, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'installer Mme REGNIER Mauricette, celle-ci étant la suivante sur la liste « Agir ensemble pour Fouquières »,

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales. Ces décisions concernent :

- contrat de dématérialisation des procédures d'appel d'offre
- mission de coordination sécurité santé pour les travaux d'aménagement des trottoirs et d'éclairage public rue A. Briand
- contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la corniche de la mairie et réparation des fuites en toiture de la salle J. Brel
- mission d'assistance pour la passation du contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux
- désignation d'un avocat pour l'affaire Rudowski
- bail de location d'immeuble 26 rue Pasteur
- médecine du travail: convention

- avec la société de Secours Minière
- contrat d'entretien des caniveaux
- mission de coordination sécurité santé des travaux de réfection de la corniche de la mairie et réparation des fuites en toiture de la salle J. Brel
- bail de location d'immeuble 8 bis rue Pasteur
- contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager du «Cocorico»

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir: non augmentation des impôts communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement et des engagements pluriannuels envisagés. Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

AMENAGEMENT DE LA CITE DU «VIEUX 9»

Considérant le projet d'aménage-

ment de la cité du «Vieux 9» devant permettre le renouvellement urbain, le Conseil Municipal, vu l'ampleur de ce projet, **autorise à l'unanimité** le Maire à lancer la procédure de publicité en vue de la désignation d'un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement.

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET D'ECLAIRAGE RUE A.BRIAND

Considérant l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des trottoirs et éclairage rue A. Briand, la Commission d'appel d'offres réunie les 19 décembre 2006 et 4 janvier 2007 a retenu les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux:

- Lot N° 1: éclairage: l'entreprise SANTERNE pour un montant de 42 239.72 € T.T.C.
- Lot N° 2: voirie: l'entreprise DEZELLUS pour un montant de 168 314.31 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ci dessus. Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT

Considérant le projet de construction de logements rue Blasselle par le « Logement du Travail-

leur », le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, accorde la garantie communale à cet organisme pour les emprunts suivants :

- emprunt d'un montant de 52 410 € destiné à l'acquisition du terrain
- emprunt d'un montant de 62 537.€ destiné à la construction d'un logement PLAI
- emprunt d'un montant de 13 070 € destiné à la construction d'un logement PLAI FONCIER
- emprunt d'un montant de 253 991 € destiné à la construction de logements Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité.**

ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire l'acquisition d'un terrain sis 18 rue Pasteur destiné à la construction d'un logement, moyennant le prix fixé par les services fiscaux s'élevant à 10 500 € Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

ABONNEMENTS

Le Conseil Municipal décide la reconduction des abonnements à diverses publications pour l'année 2007.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 3 ID

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler pour un an la convention à intervenir avec l'Association 3 ID relative au dispositif «brigades vertes». Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Sur proposition du Groupe Majoritaire du Conseil Municipal «Unis pour Fouquières» le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de dénommer cette voie Nouvelle «Avenue Michel BOUCHEZ ». Mr. BOUCHEZ Michel est né en 1937 et exerce ou a exercé les

mandats électifs suivants :

- Conseiller Régional de 1985 à 1986
- Député suppléant de 1988 à 1993
- Vice-Président du District Urbain du 17 juin 1993 au 31.12.1999 et de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2000
- Conseiller Municipal du 13 mars 1983 au 19 mars 1989 date à laquelle il a été élu Maire de la Commune.
- Vice-Président du S.I.G.D.E.C. (Syndicat intercommunal de la Gohelle pour le développement de la Communication) depuis le 7 février 2007,

M. BOUCHEZ Michel qui est toujours Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et Maire de la Commune de Fouquières-lez-lens, remercie le Conseil Municipal et accepte cet honneur et cette marque de confiance.

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide l'ouverture de deux centres de loisirs municipaux : le premier fonctionnera du **4 au 27 juillet 2007** et le second du **30 juillet au 24 août 2007**:

- pour les enfants âgés de 3 à 6 ans
- pour les enfants âgés de 7 à 14 ans

POUR LES ENFANTS

DOMICILIES A FOUQUIERES

Un droit d'inscription est fixé à 8.30€ et la participation journalière par enfant est la suivante :

- 1^{er} enfant 6.00 €
- 2^{ème} enfant 5.80 €
- à partir du 3^{ème} enfant 5.60 €

POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE

Un droit d'inscription est fixé à 16.60 € et la participation journalière par enfant est la suivante

- 1^{er} enfant 12.00 €
- 2^{ème} enfant 11.60 €
- à partir du 3^{ème} enfant 11.20 €

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité.**

OUVERTURE ET FERMETURE DE CLASSE

Après avoir pris connaissance des courriers de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable :

- à l'ouverture d'une classe en réseau d'éducation prioritaire à l'école élémentaire J.Ferry
- à l'ouverture d'une classe en réseau d'éducation prioritaire à l'école maternelle J.Prévert

Emet un avis défavorable :

- à la fermeture d'une classe en réseau d'éducation prioritaire à l'école élémentaire Condorcet- Curie

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité.**

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Cette décision prend effet le 1^{er} janvier 2008.

REMBOURSEMENT DE DEUX SINISTRES

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le remboursement de deux sinistres par la SMACL assureur de la Commune concernant:

- un candélabre sis dans le lotissement face à la mairie pour un montant de 3 909 €

- un candélabre au giratoire sis entre les communes de Fouquières et Montigny pour un montant de 6 570.61 €

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité.**

AFFAIRE DIVERSE

Suite à la demande émanant de Mr le Président de la Communauté, le Conseil Municipal pourrait décider de proposer le terrain cadastré AL 559 (Ex-Fosse 7) comme aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**